



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2007

Soixante et unième session
Point 124 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 avril 2007

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/61/654/Add.1)]

61/260. Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2007

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives au Corps commun d'inspection, en particulier ses résolutions 31/192 du 22 décembre 1976, 50/233 du 7 juin 1996, 54/16 du 29 octobre 1999, 55/230 du 23 décembre 2000, 56/245 du 24 décembre 2001, 57/284 A et B du 20 décembre 2002, 58/286 du 8 avril 2004, 59/267 du 23 décembre 2004, 60/258 du 8 mai 2006 et 61/238 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2007, qui figure aux paragraphes 59 à 83 de son rapport¹,

1. *Prend note avec satisfaction* du programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2007¹;
2. *Décide* qu'à compter de sa soixante-deuxième session elle examinera en même temps le rapport annuel et le programme de travail du Corps commun d'inspection au cours de la première partie de la reprise de sa session.

93^e séance plénière
4 avril 2007

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 34 (A/62/34).